

Commune de St Georges de Montclard
Séance du 13 novembre 2025

Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025

Le 13 novembre 2025, le Conseil Municipal de Saint Georges de Montclard, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle des associations, sous la Présidence de M. Franck PINON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 07 novembre 2025

Présents : Franck PINON, Thierry MARQUES, Pascale GEVAERT, Yannick LECATRE, Jean-Michel COUTURES, Annick AEMMER SALEMBIER, Jacques BLANPAIN, Laurent NAVARRE.

Absents : Philippe BEYNEY (donne pouvoir à Franck PINON)



Démissionnaires : Marie-Laure PASQUIER, Matthieu PASQUIER.

Secrétaire de séance : Thierry MARQUES.

ORDRE DU JOUR

• [DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE](#)

24414 Code INSEE	SAINTE GEORGES DE MONTCLAR Cne ST GEORGES DE MONTCLAR	DM n°3 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
REGULARISATION BUDGET 2025

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-54131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85741 : Subventions de fonctionnement aux ménages	7 190.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 190.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 984.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 984.00 €
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	826.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	826.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 190.00 €	24 000.00 €	0.00 €	16 810.00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 188.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 188.00 €
R-1323 : Subv. non transf. Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 253.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 253.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-2031 : Frais d'études	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	29 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	23 441.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	23 441.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	58 441.00 €	0.00 €	58 441.00 €
Total Général		75 251.00 €		75 251.00 €

M. Le Maire présente au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget principal de la commune de l'exercice 2025 comme suit : (tableau ci-dessus)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord sur le principe et émet donc un avis favorable
- **DECIDE** d'effectuer une décision modificative au budget communal 2025 pour pouvoir alimenter les opérations du tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à cette opération.

• **RECTIFICATION DU RESULTAT D'AFFECTATION DE LA COMMUNE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le résultat d'affectation 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 651.00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 212.78
C Résultat à affecter	+ 182 863.78

= A. + B. (hors restes à réaliser)

(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-30 192.91
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)(précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	0

Besoin de financement F. = D. + E. **30 192.91**

AFFECTATION =C. = G. + H. **30 192.91**

1) Affectation en réserves R1068 en investissement

152 670.87

G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)

EXCEDENT REPORTE D 001 (4)

- (1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

- **LOCATION DE L'APPARTEMENT LA POSTE**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal que l'appartement situé au-dessus de la Poste, 16 route de Font Peyrol est disponible à la location.
Il convient de se prononcer sur le montant du loyer à pratiquer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De louer ce logement à Mr VERNET Roland et Mme AMADOU-MAYORAL Mercédès pour un montant de 600 €.

Ce loyer prendra effet au 1^{er} décembre 2025.

Afin que cette location soit valable, un bail sera établi entre la commune et le preneur.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ledit bail.

- **ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre (n°369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Compte tenu de contexte économique au niveau national,

Monsieur le maire souhaite attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un chèque cadeau au personnel de la collectivité, qu'ils soient titulaires, stagiaires, ou contractuels (CDD), en poste au cours de l'année 2025. Ce chèque d'une valeur comprise entre 30 € et 100 € sera distribué à la mi-décembre.

Il est proposé au conseil municipal de valider le dispositif de chèque-cadeaux au bénéfice du personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide

L'attribution de chèques cadeaux aux agents suivants : titulaires, stagiaires, contractuels (CDD) en poste au cours de l'année 2025 à l'occasion des fêtes de fin d'année dans les conditions suivantes : chèque cadeau de 30 € à 100 € distribués en ce mois de décembre pour les achats de fin d'année.

- **ACHAT DE LA LICENCE IV**

Mr le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'acheter la licence IV présente sur le territoire avec la fermeture du restaurant Lambert l'année dernière.

Il est proposé au conseil municipal de valider la proposition d'achat de la licence IV à hauteur de 3 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide

L'achat de la licence IV à hauteur de 3 000 €.

- **POINTS DIVERS**

Point sur les salariés

Etat est fait des absences de l'agent MARTEL Marlène pour arrêt maladie. Celui-ci est prolongé jusqu'au 5 janvier 2026.

Info lancement du PLUI-H

Nous devons compléter avant le 10 décembre, le document PLUI-H concernant notre commune. Celui doit être restitué au cabinet Toponymy, mandaté par CCICP pour l'élaboration. Pascale G et Franck P le feront.

Réunion publiques avec l'ATD24 sur les inondations et sur le projet « Montclard 2030 »

Est programmée une réunion citoyenne, le lundi 1^{er} décembre à 18h, en présence de deux ingénieurs de l'ZTD24. Présentation des solutions envisagées et échanges avec les habitants.

Point travaux appartements et routes

L'appartement de La Poste est terminé. Il sera mis en location à compter du 1^{er} décembre 2025. Un prêt de 50 000 € a été effectué auprès du CMSO. Coût total des travaux 45 929,39 €. Des radiateurs ont été achetés pour le logement situé au-dessus de la Boulangerie pour un coût de 2 506 €.

La route qui mène à Pata a été refaite pour un montant de 28 093 € TTC par l'entreprise ETR. La route des Marzelles a été rénovée par la société Eurovia pour un montant de 6 309 € TTC

Point sur la vente des chemins communaux

Les habitants avaient jusqu'au 31 octobre 2025 pour nous faire part de leurs demandes. Une douzaine de sollicitations réceptionnées.

Une commission composée d'élus se réunira avant la fin de l'année pour recenser et étudier les demandes.

Demande concession cimetière

Le conseil municipal accepte une demande de concession sollicitée par Mme SAUVANET Joelle (née VIDOTTO).

Séance close à 20h20

FAIT A ST GEORGES DE MONTCLARD,

Le 26 Novembre 2025

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DES ST GEORGES DE MONTCLARD' and the number '4740' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

